



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE 14 AVRIL 2022

DELIBERATION N° 020 - 04 – 2022 - Direction Générale Adjointe Cadre de Vie**PROJET D'INSTALLATION DE STRUCTURES MODULAIRES***(La Commission Cadre de Vie qui s'est réunie le 6 avril 2022 a émis un avis favorable)***Le Maire certifie :**

➤ que le compte-rendu de cette délibération a été affiché en Mairie le 28 AVR. 2022

➤ que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 7 Avril 2020.

➤ que le nombre des membres en exercice étant de 39,

Présents 29

Représentés 08

Excusés 0

Absents 2

Total des votes 37

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le Jeudi 14 Avril à 18 heures, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni à la Salle de l'échange de la Médiathèque Antoine Louis Roussin, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

ETAIENT PRESENTS EGALEMENT :

MM. Ridwane ISSA – Marie Michèle MARIAYE - Augustin CAZAL – Valentine SERRANO – Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE – TAVEL – Jean Louis VITAL – Odile DAMOUR – Jean François CATAN – Sylvie PAYET – Eric NIOBE – Monique MARIMOUTOU TACOUN – Patrice BOULEVART – Sarah SALAH – ALY – Eric CARITCHY – Patrice ELLAMA – Vincent TERGEMINA – Charles André SAINT PIERRE - Daniel SANDANON – Angélique PEDRE – Jack TAVEL - Sabrina RAMIN - Axel BOUCHER – Noëlle CHANE FAN – Fabienne BORNEO - Philippe LE CONSTANT – Jean Luc JULIE – Valérie DIJOUX

ONT DONNE PROCURATION : Fara ARMOUGOM à Patrice SELLY - Anrifadjati TOILIBOU à Jean François CATAN - Marie Sabine SAUTRON à Sarah SALAH – ALY – Christelle HOAREAU à Odile DAMOUR – Ruddy VOULAMA à Ridwane ISSA – Evelyne GLENAC à Patrice ELLAMA - Sophie AUDIFAX ép. LEBON à Vincent TERGEMINA - Patrick DALLEAU à Valérie DIJOUX –

ABSENT EXCUSE :**ABSENTS :** Alicia HAYANO – Hans DIJOUX**Secrétaire de séance**

Patrice BOULEVART

Le Maire,

 P. SELLY

Le Président informe l'Assemblée qu'afin de contribuer à une nouvelle dynamique économique du tissu local, la Ville de Saint-Benoît souhaite installer des structures modulaires, type ECO BOX, sur le territoire bénédictin.

L'objectif est d'impulser l'accès à un local professionnel pour accompagner les entreprises, et favoriser le développement de l'économie de proximité.

Ces structures modulaires, seront fournies et installées par un opérateur sur les sites aménagés et identifiés par la Ville, après un appel à concurrence et feront l'objet d'une convention d'occupation du domaine public entre ledit opérateur et la Ville, en contrepartie d'une redevance selon l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

La redevance sera ainsi fixée à 5 € / m² / mois pour l'opérateur, hors charges (eau et électricité) par modulaire.

L'opérateur retenu, amodiatiaire principal, est autorisé à percevoir, selon un tarif qui sera défini lors d'un prochain conseil municipal, les fruits de notre domaine public pour les modulaires installés, sous la forme d'une convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public, entre l'occupant et l'opérateur.

Un appel à candidature et une commission d'attribution constituée de représentants de l'opérateur et de la Ville, seront mis en place pour l'occupation des modulaires.

Une première phase test se fera sur la place du front de mer, avec l'implantation de 8 structures modulaires.

Le Président propose par conséquent à l'Assemblée:

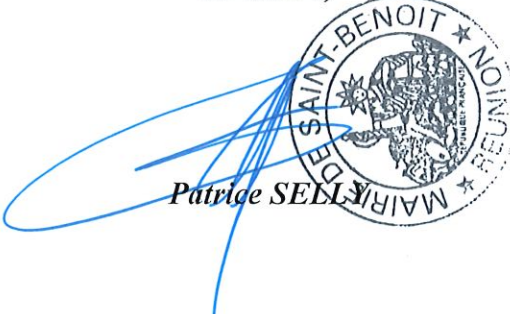
- D'approuver l'application de ce tarif pour l'opérateur ;
- De l'autoriser à lancer l'appel à concurrence pour retenir l'opérateur chargé de fournir et gérer l'occupation des modulaires sur le domaine public communal,
- De l'autoriser à prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

Appelée à se prononcer, l'Assemblée après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les propositions du Président.

Fait à Saint Benoît les jour, mois et an que dessus.

L'ensemble des membres présents a signé.

Le Maire,


Patrice SELLER